

● (4.30 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Le député, j'en suis sûr, ne veut pas dire de choses nettement inexactes, comme dans sa dernière phrase. Le nouvel accord aérien assure un vol direct jusqu'à Minneapolis, diffèrent du service omnibus qui existait auparavant. L'éditorial ne l'a pas signalé.

M. Orlikow: J'accepte la rectification du ministre, mais j'ai cité l'éditorial qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg. De toutes manières le ministre qui a habité le Manitoba pendant longtemps, devrait savoir qu'il y a une énorme différence entre un vol direct entre Winnipeg et Chicago et un vol de Winnipeg à Chicago avec arrêt à Minneapolis. Ce n'est peut-être pas aussi désagréable que trois ou quatre arrêts, mais ce n'est tout de même pas un vol direct.

J'ai suffisamment montré dans ces quelques observations le mécontentement des habitants du Manitoba au sujet des parcours et programme aériens. A moins que le gouvernement ne se rachète, le ministre des Affaires des anciens combattants cessera aux prochaines élections, d'être le seul député libéral du Manitoba.

Après avoir parlé des parcours aériens, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur une question d'une importance capitale pour les habitants de ma ville et les Canadiens en général, c'est-à-dire l'inaptitude du gouvernement à réprimer l'appétit insatiable de gains du Pacifique-Canadien. J'aurais aimé que le ministre des Transports puisse comme le ministre de l'Agriculture faire un court voyage à travers l'Ouest canadien. Il est vrai que les opinions que ce dernier a exprimées dans l'Ouest n'ont pas résisté bien longtemps aux conseils du ministre actuel des Transports, du ministre des Finances et de leur excellent ami, le président du Pacifique-Canadien.

J'aimerais consigner au compte rendu certains propos du ministre de l'Agriculture, certaines idées qui ont été très favorablement accueillies par les habitants de l'Ouest du Canada, quelle que soit leur allégeance politique, et qu'ils n'oublieront pas. Ils n'oublieront pas non plus que le gouvernement ne fait rien pour donner suite aux promesses du ministre de l'Agriculture.

J'aimerais citer quelques extraits d'un article de Joyce Fairburn, qui a paru le 13 janvier 1966 dans la *Free Press* de Winnipeg. Les paroles du ministre sont entre guillemets.

«Je ne suis pas d'accord sur cette attitude (du Pacifique-Canadien) : nous pouvons faire plus d'argent en abandonnant des embranchements et en louant des wagons des États-Unis parce que nous sommes une société privée et pouvons agir comme nous l'entendons.»

Il ajoute plus loin :

«Ce devoir public»...

Je suppose qu'il parle du Pacifique-Canadien.

...«n'a pas pris fin en 1867 et existe toujours»...
«Le Pacifique-Canadien devrait nous donner certains de ses privilèges, notamment le pétrole, avant de réclamer «des bénéfices d'abord et les droits publics ensuite», a déclaré M. Greene.

Quelles obligations le Pacifique-Canadien a-t-il assumées, monsieur le président? Aux termes de l'accord conclu avec le gouvernement du Canada le 21 octobre 1880, le Pacifique-Canadien a pris l'engagement suivant en vertu du paragraphe 7 :

...et à compter d'aujourd'hui et pour toujours la compagnie s'engage à maintenir, exploiter et faire fonctionner efficacement la compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien.

Voici l'attitude du Pacifique-Canadien, comme son témoignage devant la Commission des Transports du Canada l'atteste: «efficacement» signifie efficacement pour le Pacifique-Canadien; autrement dit, bénéfices pour le Pacifique-Canadien. Je me demande si la Commission des Transports du Canada a jamais refusé une demande du Pacifique-Canadien. Je dis au ministre que nous ne devrions plus payer les traitements et les dépenses de cette commission, dont le siège social devrait être à la gare Windsor. Puisqu'elle n'est que le messenger du Pacifique-Canadien, que ce dernier paie les traitements des commissaires.

Le Pacifique-Canadien a obtenu des subventions par suite de l'entente conclue avec le gouvernement de l'époque selon laquelle le chemin de fer s'engageait à assurer un service efficace d'un bout à l'autre du Canada. Je tiens à consigner au compte rendu ce que nous avons donné au Pacifique-Canadien. Le président de cette société a probablement plus de front que n'importe qui au Canada. Il a prononcé un certain nombre de discours l'année dernière, dont un en juin devant l'Association des manufacturiers canadiens. Permettez-moi de donner lecture de quelques alinéas du compte rendu publié dans le *Citizen* d'Ottawa le 7 juin 1965 :

M. R. A. Emerson, président du Pacifique-Canadien, a déclaré aux 1,600 délégués de l'Association des manufacturiers canadiens que les gouvernements fédéral et provinciaux avaient outrepassé leur objectif élémentaire en vue d'assurer les services d'utilité publique.

S'il est une organisation qui ne veut pas fournir un service public, c'est bien le Pacifique-Canadien. Puis l'article continue ainsi :

M. Emerson a déclaré que le rôle premier du gouvernement dans la vie économique de la nation est de dispenser seulement les services qui ne